

CONSEIL MUNICIPAL

3 mai 2023

Le vingt-six avril deux mil vingt-trois, convocation du Conseil Municipal en séance ordinaire pour le trois mai deux mil vingt-trois à vingt heures, salle de la Mairie.

Ordre du jour :

- 1- Aménagement route de Doyet et route de Montmarault dans le cadre de la sécurité routière
- 2- Délibération modificative – budget assainissement
- 3- Convention au service de médecine préventive
- 4- Questions diverses
- 5- Informations

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which is partially obscured by a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLEFRANCHE D'ALLIER' at the top, 'MAIRIE' on the left, and '03 (ALLIER)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion and a sun.

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai, à vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de neuf membres, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard FERRIÈRE, Maire.

Présents : M. FERRIÈRE – M. MICHARD – M. ANDRÉ – M. NOWAK – M. SIMONIN – Mme MEYRONNEINC – M. POMMEREUL – Mme AUBERGER – M. BATISSE.

Procurations : Mme SURRE à M. MICHARD - Mme MARTIN à M. FERRIERE.

Absents excusés : Mme SURRE – Mme MARTIN.

Absents : Mme MINAUD – Mme TOURNU – M. CHANDAT.

Monsieur SIMONIN a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. M. BATISSE, absent lors de la réunion du 11 avril 2023 et représenté par Mme AUBERGER fait part de son indignation quant à la diminution de la subvention 2023 attribuée au Club de foot (US Cœur Allier).

AMENAGEMENTS RD 16 ET RD 33 DANS LE CADRE DE LA SECURITE ROUTIERE

20230503_001

Affiché le 09.05.2023

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité avait :

- Décidé la réalisation de deux plateaux surélevés, l'un sur la Rue Albert Camus entre le n° 7 et le n° 9 (RD 16) et le second, Avenue Louis Pasteur au niveau de l'impasse des Vergers (RD 33) ;
- Accepté le devis de la société COLAS, d'un montant de 22 485.90 € HT pour la réalisation de ces travaux ;
- Sollicité une demande d'aide départementale au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, année 2023.

Ces travaux se réalisant dans le cadre de la réfection des chaussées de ces deux voies programmées par le Conseil départemental pour mai/juin 2023.

Il précise que ces travaux destinés à réduire la vitesse, aux entrées de l'agglomération sur ces 2 voies ont été programmées en concertation avec le service des routes du Département et l'UTT de Commeny.

Suite à ces décisions, certains riverains de l'Avenue Louis Pasteur ont remis une pétition à Monsieur le Maire s'opposant à ces aménagements.

Il a été organisé le lundi 24 avril 2023 une réunion d'information en mairie regroupant les riverains proches des zones concernées par les travaux, les membres de la commission de travaux du Conseil Municipal et Mme TOKARSKI, adjointe de la direction des infrastructures des mobilités à l'UTT de Commeny-Montluçon.

Après présentation par Mme TOKARSKI des différents types d'aménagement possibles aux entrées d'une agglomération afin de réduire la vitesse, un débat entre les différentes parties a eu lieu. En conclusion, les riverains s'opposent à la réalisation de plateaux surélevés qui vont générer des nuisances sonores.

En conséquence, Monsieur le Maire, a réuni à nouveau le Conseil Municipal ce jour afin de recueillir les avis, propositions des conseillers municipaux sur ces travaux.

M. BATISSE reprend les arguments des riverains pour ne pas réaliser ces aménagements qui apporteront des nuisances sonores.

Mme AUBERGER fait remarquer que, suite aux remarques des riverains quant aux nuisances sonores, il convient de revoir les décisions prises par le Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Monsieur le Maire précise que les décisions du Conseil Municipal du 11 avril 2023 ont été prises à l'unanimité des membres sur le projet des plateaux surélevés.

Mme AUBERGER et M. BATISSE, considérant l'entêtement de Monsieur le Maire et l'absence de dialogue, quittent la séance.

Monsieur le Maire déplore la décision de Mme AUBERGER et M. BATISSE de quitter la séance et demande s'il y a d'autres observations.

M. ANDRE comprend et partage la crainte des riverains sur les nuisances sonores de tels aménagements sur ces deux voies très passantes et propose ce qu'il avait déjà proposé lors du Conseil Municipal du 11 avril 2023 à savoir la réalisation de chicanes dénommées « Ecluses » par les services techniques départementaux, considérant que les radars pédagogiques ne sont pas efficaces.

M. MICHARD revient sur les enjeux du projet et sur l'intérêt à réaliser ces travaux dans le cadre des travaux de réfection de chaussées programmées par le Conseil départemental.

Après différents échanges, le Maire décide de maintenir les décisions du Conseil Municipal prises le 11 avril dernier à l'unanimité, le dossier étant engagé et la demande de subvention réalisée.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 21h00.